

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2025/137

Objet : Don de la communauté « Gens du voyage »

Le Maire de la Ville de Montbard,

Vu les articles L. 1618-1, L.1618-2, L.2122-22 et R. 1618-1. du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020-44 du 27 mai 2020 en date donnant délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales, alinéa 9.

DECIDE

Article unique: Accepte le don de 150€ en espèces de la communauté « Gens du voyage » lors de leur passage sur la commune de Montbard en août 2025.